



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet Chairs for GTA Move	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-180479/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EQ754-180479	Date 2018-02-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-024-7485	
File No. - N° de dossier TOR-7-40045 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-02	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brewster, Shannon	Buyer Id - Id de l'acheteur tor024
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2028 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 001 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER

La présente modification n° 001 à l'invitation à soumissionner vise à :

1) modifier l'invitation

1) Modifications à l'invitation à soumissionner:

1a. À Appendice 1 de l'annexe A, de la soumissions, "**Calendrier de livraison et d'installation**",

Supprimer: Appendice 1 de l'Annex A – Calendrier de livraison et d'installation, au complet, et

Insérer: Appendice 1 de l'Annex A – Calendrier de livraison et d'installation (Révision 1). en pièce jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A**Calendrier de livraison et d'installation (Révision 1)**

1. La livraison et l'installation doivent être effectuées conformément au calendrier ci-dessous, au 4 900, rue Yonge, à Toronto (Ontario), aux 10^e, 11^e et 12^e étages. Les dates indiquées au calendrier sont estimatives et peuvent être modifiées; toute modification de date doit être préalablement approuvée par le chargé de projet. Le Canada s'efforcera de donner à l'entrepreneur un délai de quatre (4) à six (6) semaines pour effectuer la livraison et l'installation du mobilier à chacune des phases.

2. Ordre d'exécution des travaux:

La livraison et l'installation seront effectuées en trois (3) étapes sur plusieurs jours.

REMARQUE : Les dates indiquées ci-dessous peuvent être modifiées et dépendent du calendrier de construction de l'immeuble. Il incombe à l'entrepreneur de valider les dates de livraison et d'installation avec l'entrepreneur de Maple Leaf Property Management (MLPM) et le chargé de projet.

3. Calendrier des étapes:

CALENDRIER ESTIMATIF POUR L'ÉTAPE I – 11e étage			
Article	Quantités estimées	Dates de livraison prévue	Période de pose prévue
CH-01	76	Du 20 Mai, 2018	Du 20 Juin, 2018
CH-12	14	Du 20 Mai, 2018	Du 20 Juin, 2018
CH-16	46	Du 20 Mai, 2018	Du 20 Juin, 2018

CALENDRIER ESTIMATIF POUR L'ÉTAPE II – 10e étage			
Article	Quantités estimées	Dates de livraison prévue	Période de pose prévue
CH-01	114	Du 04 Décembre, 2018	Du 02 Janvier, 2019
CH-12	26	Du 04 Décembre, 2018	Du 02 Janvier, 2019
CH-16	31	Du 04 Décembre, 2018	Du 02 Janvier, 2019

CALENDRIER ESTIMATIF POUR L'ÉTAPE III – 12e étage			
Article	Quantités estimées	Dates de livraison prévue	Période de pose prévue
CH-01	118	Du 28 Avril, 2019	Du 29 Mai, 2019
CH-12	22	Du 28 Avril, 2019	Du 29 Mai, 2019
CH-16	68	Du 28 Avril, 2019	Du 29 Mai, 2019

4. Installations du Canada où se fera la livraison**4.1 Protocole de l'Immeuble Joseph Shepard**

Pour le 4900, rue Yonge, Toronto (Ontario) – Voir l'appendice 4 de l'annexe A

4.2. Instructions de livraison et d'installation

- a) La livraison doit être effectuée conformément au moment et au calendrier préétablis et autorisés par le chargé de projet. La livraison et l'installation auront lieu pendant les heures normales de travail, à moins d'indication contraire du chargé de projet, de l'entrepreneur ou de MLPM.
- b) Les livraisons et les installations devront toutes respecter le calendrier et être coordonnées avec le chargé de projet, l'entrepreneur et MLPM par l'entremise d'un FAT.
- c) Toutes les livraisons doivent être effectuées en passant par la zone de chargement uniquement, et non par les entrées piétonnes.
- d) Tous les produits doivent être livrés immédiatement à l'étage indiqué dans les plans.
- e) Pendant et après chaque livraison et installation, l'entrepreneur doit, sans exception, ramasser et enlever l'ensemble des rebuts, des caisses, des boîtes, des emballages, des plastiques et des matériaux résultant de la livraison et de l'installation qui se trouvent sur les lieux. Il est donc responsable de garder les lieux sécuritaires et propres en tout temps.
- f) PROTECTION DES PLANCHERS ET DES MURS : Pendant et après chaque livraison et installation, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les planchers et les murs sont protégés correctement contre tout type de dommage.
- g) QUAI DE CHARGEMENT : Le quai de chargement se situe au 2^e étage. Il convient aux camions d'une largeur maximale SPIF 19, d'une longueur maximale de 12,5 m (y compris le chargement). On refusera l'accès aux semi-remorques SPIF de 16,2 m et aux semi-remorques non SPIF de 14,65 m. Après les heures ouvrables, les livraisons doivent être effectuées en avisant (au moins 48 heures) MLPM au préalable. Des détails supplémentaires figurent à l'appendice 3 de l'annexe A.
- h) ZONES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT : L'entrepreneur ne doit utiliser que les zones de chargement et de déchargement approuvées par le chargé de projet. Les véhicules de l'entrepreneur ne doivent être stationnés que dans les zones approuvées. L'entrepreneur est chargé d'obtenir tout permis qui pourrait être nécessaire relativement aux services fournis dans les zones de chargement et de déchargement. Des détails supplémentaires figurent à l'appendice 3 de l'annexe A.
- i) MONTE-CHARGE : Le monte-charge est accessible depuis le quai de chargement et se rend à tous les étages. Les dimensions de la cabine sont les suivantes : largeur de 224 cm (89,5 po) x profondeur de 155 cm (62 po) x hauteur de 300 cm (120 po). La capacité de poids est 1 820 kg (4000 lb). On ne peut avoir accès au monte-charge entre 18 h et 20 h. Il n'est pas possible de réserver le monte-charge. L'utilisation se fait selon l'ordre des arrivées.
- j) CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET AUTRES CONDITIONS : L'entrepreneur prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les biens tout au long du processus. Cela comprend la protection des articles contre des intempéries durant le chargement, le déchargement et le transport.
- k) L'entrepreneur doit assumer tous les frais associés aux permis ou au stationnement pour le chargement, le déchargement, la cueillette et la livraison
- l) Tous les employés de l'entrepreneur doivent porter un uniforme approprié pour la nature et l'emplacement des travaux. Ils doivent en tout temps afficher leur insigne de sécurité d'accès ainsi que le nom ou le logo de l'entrepreneur sur le vêtement extérieur aux fins d'identification. Pendant leur présence sur le site, les employés de l'entrepreneur peuvent être appelés à confirmer leur identité au moyen d'une carte d'identité à photo telle qu'un permis de conduire valide ou une carte santé, et ce, à tout moment.
- m) Les employés de l'entrepreneur sont tenus de porter des chaussures de sécurité et des vêtements de protection appropriés. De plus, ils doivent utiliser l'équipement de protection, le matériel et les appareils nécessaires, conformément au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements relatifs aux mesures

d'urgence, à la protection contre les incendies et à la sécurité dans les immeubles, et il doit porter l'équipement adéquat pour le travail à effectuer.

- n) Pendant l'exécution de services dans le cadre du marché, les employés de l'entrepreneur ne doivent en aucun temps participer aux activités suivantes, notamment :
- (i) fumer dans les installations du client;
 - (ii) endommager les biens de l'État, quel qu'en soit le type;
 - (iii) arriver sur les lieux d'une installation sous l'influence de l'alcool ou de drogues illicites, ou même avoir une haleine d'alcool;
 - (iv) consommer des boissons alcoolisées au travail;
 - (v) utiliser des salles de toilettes non assignées sans permission;
 - (vi) utiliser les téléphones du gouvernement sans avoir obtenu l'approbation préalable du responsable du projet;
 - (vii) participer à des discussions prolongées ou d'argumenter au sujet du travail;
 - (viii) exécuter des travaux pour le client qui ne sont pas précisés dans le présent contrat sans l'approbation du responsable du projet; et
 - (ix) demander ou accepter une gratification matérielle ou financière pour les travaux exécutés en vertu du présent contrat.